

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 45

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Actions d'encadrement socio-professionnel au sein de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) : Conventions liant le Département des Bouches-du-Rhône et Id'ées Interim, AMELI Ouest Provence, TEEF, Insermode et Les Chantiers de Martigues

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413317377**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par des associations.

L'action relève de l'accompagnement professionnel.

Les personnes relevant de cet accompagnement professionnel sont des personnes proches de l'emploi, dont les problèmes périphériques sont limités et n'entravent pas une dynamique d'accès à l'emploi.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI). Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement des dites associations et entreprise d'Insertion.

Dans le cadre du PDI, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône affirme sa volonté de dynamiser les parcours vers la reprise d'activité, et faire des emplois d'étape de parcours un tremplin vers l'emploi durable qui contient notamment l'insertion par l'activité économique.

En effet, le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique permet aux personnes en difficulté sociale et professionnelle d'acquérir une expérience professionnelle puis d'accéder à un emploi durable par le développement d'un savoir-être et d'un savoir-faire.

A cette fin, les structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) assurent, sur une durée maximale de 2 ans, une action d'encadrement technique et professionnel dénommée « tutorat ».

Par délibération n°258, adoptée par la Commission Permanente, le 29 juin 2007, les modalités d'attribution de subventions, pour les actions d'encadrement socioprofessionnel au sein des SIAE, ont été fixées pour les Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI) comme suit :

Action d'encadrement dans les Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI)

Un ACI est un dispositif d'insertion ayant l'agrément de SIAE et conventionné par l'Etat après avis du Conseil Départemental pour l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE). Il a pour vocation l'embauche et la mise en situation de travail, sur des actions collectives, de personnes présentant des difficultés sociales et professionnelles.

Dans le cadre des ACI, les contrats de travail ont une durée hebdomadaire de 26 heures modulables, dont, en moyenne, 20 heures de production et 6 heures consacrées aux activités de formation et d'accompagnement.

Au delà de 6 postes agréés par le CDIAE, 50%, a minima, de la totalité des postes à pourvoir doivent être attribués à des bénéficiaires du RSA socle.

La fonction de tutorat est financée pour un montant de 3.500 € par an et par bénéficiaire, à partir de 3 postes attribués à des bénéficiaires du RSA socle, recrutés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

• Action d'encadrement dans les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)

Partie intégrante des SIAE, les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) sont régies par les règles relatives au travail temporaire. Elles contribuent à l'insertion professionnelle des personnes connaissant de grandes difficultés d'accès à l'emploi et leur donnent la possibilité d'acquérir une expérience ou une qualification professionnelle valorisante, donc d'accéder à un emploi durable, après une période de mise à disposition d'entreprises clientes pour des missions d'intérim.

Les recettes des ETTI proviennent essentiellement du chiffre d'affaires lié à leurs prestations de prêt de main d'œuvre. Conventionnées par la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) dans le cadre de leur activité d'insertion par l'activité économique, elles perçoivent une aide de l'Etat destinée à assurer le financement d'un accompagnement socioprofessionnel des personnes en insertion.

Cet accompagnement de ressources humaines vers l'emploi s'exerce pendant les heures non travaillées en mission d'intérim.

Dans ce cadre, le Département verse, sur présentation des justificatifs, une subvention de 2.500 € par salarié bénéficiaire du RSA socle pour toute sortie positive vers l'emploi classique (appelé aussi « sortie emploi ») :

- sortie pour un emploi dans le secteur marchand, hors tout contrat aidé, d'au moins un mi-temps en CDI ou CDD d'une durée au moins égale à 6 mois ;
- création d'activité d'une durée au moins égale à 6 mois ;
- emploi en intérim, y compris au sein de l'ETTI, d'une durée au moins égale à 910 heures travaillées en 9 mois.

Il est donc proposé de financer les 7 actions décrites en détail dans le tableau ci-après, soit 6 actions d'Ateliers ou Chantiers d'Insertion (ACI) et 1 action en Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI).

Organismes	Action Période Prévisionnelle Territoire concerné	Plus-value de l'action	Public Bénéficiaire du RSA socle (BRSA)	Montant de l'aide du Département Cofinancements publics hors contrats aidés Montant de l'aide précédente	Références des dossiers : - N° DI - N° GSU pour les associations - Réunion CTD - Projet
<p>ID'EES INTERIM</p> <p>statut : Société à Responsabilité Limité (SARL)</p> <p>adresse : 8 bis rue Paul Langevin - 21300 Chenove (Côte d'Or)</p> <p>gérant : Monsieur Christophe MATHET</p>	<p>ETI – Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETI)</p> <p>Action d'insertion en entreprise des BRSA sur Marseille</p> <p>Du 01/02/2017 au 31/01/2018</p> <p>Pôle 2 (Marseille 2^{ème} et 3^{ème} arr)</p>	<p>ID'EES INTERIM accueille des personnes en difficulté d'insertion sur l'agence de Marseille et leur propose des missions d'intérim auprès d'entreprises clientes. Cette dernière développe des modalités d'accueil et d'accompagnement appropriées afin de permettre aux participants un retour vers l'emploi et l'acquisition d'une expérience professionnelle valorisée, le cas échéant, afin d'accéder à l'emploi durable.</p> <p>Le bilan final de l'action 2015 atteste de 8 sorties en emploi durable de BRSA selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - emploi en CDI ou CDD d'une durée au moins égale à 6 mois ; - créations d'activités d'une durée au moins égale à 6 mois ; - emploi en intérim d'une durée au moins égale à 910 h sur 9 mois. <p>Le bilan intermédiaire de l'action 2016 établi au 30 juin 2016 atteste de 6 sorties. Les objectifs sont atteints.</p>	<p>12 BRSA en sorties positives emploi</p>	<p>30.000,00 €</p> <p>Soit 2.500,00 € x 12 sorties positives en emploi de BRSA</p> <p>Cofinancements publics (hors contrat aidés) : Etat : 193.995,00 € Autre SPIP : 3.000,00 €</p> <p>Montant départemental de l'aide précédente : 30.000,00 € pour 12 sorties positives en emploi de BRSA.</p>	<p>2016.11/196</p> <p>Pas de GSU</p> <p>CTD du 09/12/2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2016</p>

<p style="text-align: center;">AMELI OUEST PROVENCE</p> <p><u>statut</u> : association</p> <p><u>adresse</u> : 52 Bd Dethéz – 13800 Istres</p> <p><u>président</u> : Madame Najet Piller</p>	<p>IAE Tutorat - Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>« Parc locatif Treize Habitat Port de Bouc »</p> <p>Du 01/02/2017 Au 31/01/2018</p> <p>Pôle 9 (Istres / Martigues / Marignane / Vitrolles)</p>	<p>AMELI intervient sur le territoire d'ouest Provence en ciblant son action sur le développement durable et l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi.</p> <p>Les travaux définis avec 13 Habitat constituent un support permettant aux salariés de s'inscrire dans une dynamique positive d'accès à l'emploi.</p> <p>Ce chantier consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entretenir et réhabiliter les espaces verts extérieurs dans différents quartiers de Port de Bouc. - effectuer des tâches de second œuvre dans le bâtiment (peinture, rénovation de garages ,...). <p>A cet égard, les salariés en insertion acquièrent les techniques d'ouvrier paysagiste et d'ouvrier du BTP et bénéficient d'un CDDI de 26 heures par semaine de 6 mois renouvelable.</p> <p>Pas de bilan final de l'action 2015 : nouvelle action sur Port de Bouc.</p> <p>Le bilan intermédiaire de l'action 2016 établi au 6 juin 2016 atteste de 4 sorties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 personne travaille en qualité d'agent de sécurité ; - 1 personne a validé une formation CLEA ; - 2 personnes sont en sorties dynamiques (formation et remise à niveau). <p>Les salariés ont participé à des ateliers collectifs (forum de l'emploi) et à des formations de sauveteur.</p>	<p>8 postes en insertion dont 4 BRSA recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p style="text-align: center;">14.000,00 €</p> <p style="text-align: center;">soit 3.500,00 € x 4 BRSA</p> <p>Cofinancements : Etat : 115.286,00 € Métropole : 5.000,00 € Région : 16.895,00 € Politique de la Ville : 15.000,00 € FDI : 7.500,00 € CNASEA : 6.057,00 €</p> <p>Montant départemental de l'aide précédente : 14.000,00 € pour 4 BRSA</p>	<p style="text-align: center;">2016.8/119</p> <p style="text-align: center;">INS-000694</p> <p style="text-align: center;">CTD du 09/12/2016</p> <p style="text-align: center;">Renouvellement de la convention 2016</p>
---	---	---	---	--	---

<p>TARASCON ESPACE EMPLOI FAMILLE (T.E.E.F)</p> <p><u>statut</u> : association</p> <p><u>adresse</u> : Pôle Social – Avenue Pierre Sépard – 13150 Tarascon</p> <p><u>président</u> : Monsieur Henri NIEDEROEST</p>	<p>IAE Tutorat Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>Chantier d'insertion « Vêtements durables »</p> <p>Du 01/03/2017 Au 28/02/2018</p> <p>Pôle 7 (Arles)</p>	<p>L'activité support de ce chantier consiste à récolter et recycler des vêtements, des chaussures, des sacs, des jouets et des bijoux d'occasion auprès de particuliers, d'associations humanitaires, d'écoles ou bien encore dans les conteneurs textile de l'association. Une fois collectés, les vêtements, les chaussures et les accessoires sont triés, lavés, repassés, étiquetés par les salariés en insertion puis revendus en boutiques à prix modérés. Ainsi, divers postes de travail sont à pourvoir, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - agent de tri ; - chauffeur livreur ; - retoucheuse / couturière ; - vendeur en boutique ; - agent d'entretien textile ; - agent de blanchisserie. <p>Le bilan final de l'action 2015 atteste de 5 sorties positives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 personne en CDD à l'hôpital ; - 1 personne en CDD à King Jouet ; - 1 personne en CDI au supermarché LIDL ; - 1 personne en CDD d'un an en qualité d'accompagnatrice scolaire ; - 1 personne en CDI à Intermarché ; <p>Le bilan intermédiaire de l'action 2016 établi au 30 septembre 2016 atteste de 5 sorties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 personne en CDD en poste d'encadrant ; - 1 personne en CDD de 6 mois dans le bâtiment ; - 1 personne en CDI dans une entreprise de nettoyage ; - 1 personne en création d'entreprise ; - 1 personne en formation coiffure. 	<p>12 postes en insertion dont 7 BRSA recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p>24.500,00 €</p> <p>3.500,00€ x 7 BRSA</p> <p>Cofinancements publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat Aide aux postes : 128.838,00 € - Politique de la ville : 10.000,00€ - Intercommunalité : 10.000,00 € - Région : 27.000,00 € - Autre SPIP : 3.600,00 € <p>Montant départemental de l'aide précédente : 24.500,00 € soit 3.500,00 € x 7 BRSA.</p>	<p>2016.11/199</p> <p>INS-000726</p> <p>CTD du 09/12/2017</p> <p>Renouvellement de la convention 2016</p>
---	---	--	--	--	--

<p>INSERMODE</p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Adresse</u> : 14 rue de Briskra – 13014 Marseille</p> <p><u>Président</u> : Madame Anne Marie GROLLEAU</p>	<p>IAE Tutorat Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>Chantier d'insertion «Insermode»</p> <p>Du 01/01/2017 au 31/12/2017</p> <p>Pôle 4 (13ème/14ème)</p>	<p>Insermode propose ce nouveau chantier spécialisé dans le façonnage textile.</p> <p>Les postes à pourvoir correspondent à des missions de mécanicienne en confection et couturière industrielle.</p> <p>L'objectif de cet ACI est de permettre à chaque salarié, durant son parcours dans l'atelier, d'être formé à l'utilisation de toutes les machines et au plus grand nombre de techniques.</p> <p>Insermode est organisé en chaîne de production. La qualité et la vitesse d'exécution du travail influe sur la production de l'ensemble de l'atelier.</p> <p>Le savoir-faire et le savoir-être acquis lors du parcours garantit à chaque salarié d'envisager un parcours socioprofessionnel adapté à son profil.</p>	<p>11 postes en insertion dont 6 BRSA recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p>21.000,00 €</p> <p>3.500,00 € x 6 BRSA</p> <p>Cofinancements publics (hors contrat aidés) : ETAT : 153.600,00 € Région : 27.000,00 €</p>	<p>2016.9/153</p> <p>INS-000725</p> <p>CTD du 19/10/2016</p> <p>Nouveau dossier</p>
---	--	--	--	---	---

<p>LES CHANTIERS DU PAYS DE MARTIGUES</p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Adresse</u> : Place du Docteur Granier « quartier de l'Île » – 13500 MARTIGUES</p> <p><u>Président</u> : Monsieur Daniel RODRIGUEZ</p>	<p>IAE Tutorat - Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>« Chantier d'Insertion Snack Buvette / Petit Train 2016 »</p> <p>Du 01/02/2017 au 31/01/2018</p> <p>Pôle 9 (Istres/ Marignane)</p>	<p>Cette activité se déroule uniquement sur le grand parc de Figuerolles. Cette action consiste à faire fonctionner le petit train à l'intérieur du parc (environ 8 rotations par jour) notamment le week-end. L'objectif de cette action consiste à proposer un accompagnement global dans le cadre de la reprise d'activité professionnelle par l'accès à des chantiers.</p> <p>Le bilan final de l'action 2015 atteste de 5 sorties positives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 personnes sont en formation qualifiante ; - 1 personne est accompagnée par le PLIE. <p>Le bilan intermédiaire de l'action 2016 établi au 30 juin 2016 atteste de 2 sorties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 personne a obtenu un emploi de cuisinier ; - 1 personne a obtenu un emploi de conducteur d'engin. 	<p>15 postes en insertion dont 9 BRSA</p> <p>Recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p>31.500,00 €</p> <p>soit 3.500,00 € X 9 BRSA</p> <p>Cofinancements publics (hors contrat aidés) Etat : 222.185,00 € Région : 26.600,00 € Métropole : 62.402,00 €</p> <p>Montant départemental de l'aide précédente : 31.500,00€ pour 9 BRSA</p>	<p>2016.8/104</p> <p>INS-000704</p> <p>CTD du 07/10/2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2016</p>
--	---	---	---	--	---

<p>CHANTIERS DU PAYS DE MARTIGUES</p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Adresse</u> : Place du Docteur Granier « quartier de l'Île »– 13500 MARTIGUES</p> <p><u>Président</u> : Monsieur Daniel RODRIGUEZ</p>	<p>IAE Tutorat - Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>« Chantier d'Insertion BTP 2017 »</p> <p>Du 01/02/2017 au 31/01/2018</p> <p>Pôle 9 (Istres/ Marignane)</p>	<p>L'activité principale de ce chantier consiste à débroussailler, à opérer un abattage sélectif sur des zones de reboisement, à mettre en valeur des espèces végétales naturelles et à entretenir des espaces ornementaux.</p> <p>Le bilan final de l'action 2015 atteste de 12 sorties positives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 personne en CDI emploi durable ; - 2 personnes en CDD de moins de 6 mois ; - 4 personnes orientées vers un PLIE - 3 personnes en formation ; - 1 personne en CDD au sein d'une SIAE ; - 1 personne a acquis ses droits à la retraite. <p>Le bilan intermédiaire de l'action 2016 établi au 30 juin 2016 atteste de 8 sorties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 personnes orientées vers un PLIE ; - 2 personnes en formation ; - 4 personnes sont inscrites à Pôle Emploi. 	<p>30 postes en insertion dont 16 BRSA Recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p>56.000,00 €</p> <p>soit 3.500,00 € X 16 BRSA</p> <p>Cofinancements publics (hors contrat aidés) Etat : 456.575,00 € Région : 55.650,00 € Commune : 30.000,00 € Métropole : 84.468,00 €</p> <p>Montant départemental de l'aide précédente : 63.000 € pour 18 BRSA</p>	<p>2016.8/106</p> <p>INS-000716</p> <p>CTD du 07/10/2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2016</p>
---	--	--	--	--	---

<p>CHANTIERS DU PAYS DE MARTIGUES</p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Adresse</u> : Place du Docteur Granier « quartier de l'île » – 13500 MARTIGUES</p> <p><u>Président</u> : Monsieur Daniel RODRIGUEZ</p>	<p>IAE Tutorat - Atelier ou Chantier d'Insertion (ACI)</p> <p>« Chantier d'Insertion Espaces Verts-Environnement 2017 »</p> <p>Du 01/02/2017 au 31/01/2018</p> <p>Pôle 9 (Istres/ Marignane)</p>	<p>L'activité principale consiste en la réalisation de travaux de gros œuvre et de second œuvre sur les communes de Martigues, Port de Bouc et Saint Mitre les Remparts.</p> <p>Grace aux formations internes et externes, ce chantier permet d'acquérir des connaissances techniques qui créent une dynamique d'insertion pour les BRSA. L'intérêt de ces formations réside dans la production d'un ensemble d'évaluations mesurant l'autonomie acquise dans ces tâches.</p> <p>Par ailleurs, ce chantier constitue, à terme, un point d'appui à une proposition d'orientation vers une formation qualifiante.</p> <p>Le bilan final de l'action 2015 atteste de 10 sorties positives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 BRSA en CDI en qualité d'agent d'entretien ; - 2 BRSA en CDD en qualité d'agent d'entretien ; - 3 BRSA en formation qualifiante ; - 1 BRSA en CDD Aide à la personne ; - 2 BRSA accompagnés par le PLIE. <p>Le bilan intermédiaire de l'action 2016 établi au 30 septembre 2016 atteste de 6 sorties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 personnes sont inscrites à Pôle Emploi ; - 1 personne est en formation. 	<p>30 postes en insertion dont 20 BRSA</p> <p>Recrutés en CDDI sur un ACI</p>	<p>70.000,00 €</p> <p>soit 3.500,00 € X 20 BRSA</p> <p>Cofinancements publics (hors contrat aidés) Etat : 495.135,00 € Région : 57.750,00 € Commune : 30.000,00 € Métropole : 107.130,00 €</p> <p>Montant départemental de l'aide précédente : 63.000,00€ pour 18 BRSA</p>	<p>2016.8/105</p> <p>INS-000705</p> <p>CTD du 07/10/2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2016</p>
<p>TOTAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - 62 postes BRSA sur un an, recrutés en CDDI, sur 6 ACI - 12 postes BRSA sur an, recrutés sur une ETTI en sorties positives 			<p>217.000,00 €</p> <p>30.000,00 €</p> <p>247.000,00 €</p>		

Cette dépense d'un montant total de 247.000,00 € sera imputée sur le chapitre 017 du budget départemental.

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL